



LE PAULOIS

P.6

NOUVEL HORAIRE
D'ARROSAGE

SOMMAIRE

- 2 Mot du maire
- 5 Stratégie québécoise
d'économie d'eau potable
- 5 En bref
- 6 Certifié conforme
- 9 En toute sécurité
- 12 Loisirs et culture
- 13 Organismes

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
RÉOUVERTURE PARTIELLE
P. 12



VOTRE CONSEIL MUNICIPAL



ALAIN BELLEMARE
maire



SERGE MÉNARD
siège #1



JACINTHE BREAUT
siège #2



JEAN-ALBERT LAFONTAINE
siège #3



ROBERT TELLIER
siège #4



DOMINIQUE MONDOR
siège #5



MANNIX MARION
siège #6

Chers Paulois et Pauloises,

Nous voilà déjà rendus à la moitié de l'année 2020. Cette année sort définitivement de l'ordinaire et risque de nous marquer pour de nombreuses années, tant sur le plan personnel que du travail. Pour la Municipalité, nous avons dû repenser à nos façons de travailler. Comme vous le savez, depuis le 16 mars dernier, nous avons dû fermer nos bureaux municipaux aux visiteurs. Bien que l'accès à la mairie ne soit pas possible, nos employés demeurent accessibles via les diverses technologies (téléphone, Internet, application mobile, courriel et visioconférence).

Depuis le début de la crise, nous avons maintenu deux employés au bureau et tous les autres employés ont été déployés en télétravail. C'est donc dire que nous n'avons perdu aucune journée de travail. Les employés des travaux publics ont poursuivi leurs travaux et ce, avec quelques ajustements afin de respecter la distanciation sociale et les autres mesures sanitaires. Tout cela nous a permis de maintenir certains de nos objectifs de l'année et d'en replanifier d'autres. Voici donc un tour de table des derniers mois.

LOISIRS ET CULTURE

Ce n'est pas pour rien que je débute avec le service des loisirs et de la culture. Celui-ci a durement été éprouvé par la pandémie de Covid-19 et continue d'en être impacté. Presque la quasi-totalité de nos activités a été reportée ou tout simplement annulée.

L'accès à nos équipements culturels et sportifs a été fermé pour une longue période. Ce n'est que depuis le début juin que nous avons autorisé l'ouverture de nos aires de jeux, du parc de planches à roulettes et des jeux d'eau. Au moment d'écrire ces lignes, nos bâtiments communautaires (Pavillon du parc Amyot et Complexe communautaire) ne sont ouverts que pour des besoins précis. Toutefois, aucun autre rassemblement n'est encore autorisé.

À l'instar des autres municipalités, nous n'avons pas ménagé nos efforts pour vous offrir un camp de jour pour l'été 2020. Les défis liés à l'embauche et aux exigences de la Direction de la santé publique sur la composition des groupes ainsi que des mesures d'hygiène diverses nous ont obligés à revoir nos façons de faire. Également, des enjeux de disponibilité de locaux se sont ajoutés à ces défis. Toutefois, je suis heureux d'annoncer que nous pourrions accueillir près de 200 jeunes au camp de jour de Saint-Paul pour cet été.

Par ailleurs, je tiens à féliciter notre personnel qui a été proactif et créatif dans l'organisation de ce service essentiel pour la reprise des activités. Également, je tiens à remercier nos jeunes adolescents qui ont répondu à nos appels d'offres d'emploi. Votre contribution sera sans aucun doute une contribution inestimable à la reprise économique que nous souhaitons tous.

NOUVELLE MAIRIE ET BIBLIOTHÈQUE

La période de confinement a évidemment affecté l'échéancier de réalisation de la nouvelle Mairie. Originellement, nous aurions dû entrer dans les nouveaux bureaux administratifs à la mi-juin. Or, l'arrêt complet du chantier nous force à

reporter notre déménagement à la mi-août prochain. La date officielle vous sera communiquée un peu plus tard cet été.

Du côté de la nouvelle bibliothèque, nous avons dû reporter l'ouverture des soumissions pour la réfection et le réaménagement d'un immeuble existant pour la bibliothèque de Saint-Paul de quelques semaines. Ce report semble nous avoir été opportun puisqu'il nous a permis d'avoir dix (10) soumissionnaires lors de l'ouverture de soumissions, laquelle s'est déroulée le 27 mai dernier à la Mairie de Saint-Paul.

Voici le résultat des soumissions:

SOUSSIONNAIRES		PRIX SOUMIS AVANT TAXES
1	Constructions Marc Arbour enr.	299 300 \$ + taxes
2	Constructions Venne et fils Itée	308 762 \$ + taxes
3	Gestion BGC inc.	311 086 \$ + taxes
4	Construction Hébert & Hébert inc.	322 678 \$ + taxes
5	Les entreprises Christian Arbour inc.	339 500 \$ + taxes
6	Construction Julien Dalpé inc.	355 857 \$ + taxes
7	Les entreprises Baillargeon et Coulombe inc.	371 217 \$ + taxes
8	Construction L. Morin inc.	396 198 \$ + taxes
9	GMI Construction inc.	428 742 \$ + taxes
10	Construction Denis et Ghyslaine Gagnon inc.	430 000 \$ + taxes

En lien avec ce projet, je suis heureux de vous annoncer que nous pourrons compter sur une participation financière de **90 000 \$** de la Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière pour la réfection et le réaménagement de notre nouvelle bibliothèque. D'autre part, il y a lieu de spécifier que ce projet de réaménagement sera défrayé à 100 % par le Fonds de la TECQ 2019-2023 (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ce qui veut donc dire que les travaux de réaménagement n'auront aucun impact sur le compte de taxes municipales.

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE

Malgré la pandémie de la Covid-19 et l'arrêt momentané des activités dans le secteur de la construction, nous avons eu un excellent début d'année et la reprise semble nous indiquer que Saint-Paul verra son développement domiciliaire se poursuivre sans trop de contraintes. Déjà les travaux d'infrastructures de

rues dans le projet de construction « Les Cours du Ruisseau » sont déjà bien avancés. Il est permis de croire que nous verrons s'ériger les premiers bâtiments dans les prochaines semaines.

D'autre part, nous sommes heureux que le schéma d'aménagement de la MRC de Joliette soit entré en vigueur le 9 avril dernier suite à son approbation par le gouvernement. Celui-ci nous amènera à procéder à la modernisation de l'ensemble des règlements d'urbanisme afin de travailler à la concordance du nouveau schéma avec la réglementation municipale et le plan d'urbanisme. Nous comptons sur les citoyens pour s'impliquer dans les différentes consultations publiques qui auront lieu dans les deux prochaines années.

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

Durant la crise, les employés du service des travaux publics ont maintenu la cadence de travail. Bien entendu, certains ajustements ont été effectués pour assurer la sécurité du personnel mais la majorité des travaux à l'horaire se sont poursuivis. Comme on dit, le gazon et les mauvaises herbes ne prennent pas de congé.

Parmi les principaux dossiers travaillés ces derniers mois, notons que nous avons préparé divers devis dont celui du déneigement hivernal. Notre contrat actuel étant venu à échéance, nous avons octroyé un nouveau contrat lors d'une séance spéciale le 22 juin dernier.

Conjointement avec le service de l'urbanisme, le service des travaux publics a chapeauté l'élaboration du règlement #583-2020, intitulé « règlement sur l'installation de compteurs d'eau et l'utilisation et la gestion de l'eau potable ». Rappelons que dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) exige que les municipalités prennent des actions concrètes dans l'économie de cette ressource vitale. Ce nouveau règlement prévoit entre autres des règles pour l'arrosage. D'ailleurs, je vous invite à lire l'article à ce sujet en page 6 de ce bulletin.

COMMUNICATION

Comme plusieurs d'entre vous ont pu le constater, nous avons déployé notre nouvel outil de communication; le **système d'appels automatisés**. Déjà plus de 1800 contacts sont inscrits dans le logiciel. Depuis le début de l'année, cinq (5) communications (ciblées et non ciblées) ont été transmises aux abonnés. Bien qu'ils nous restent quelques ajustements à faire pour optimiser l'outil (ex. différencier les secteurs reliés au réseau d'aqueduc et ceux sans service), déjà, il nous a

SÉANCES DU CONSEIL

JUILLET 2020

<u>D</u>	<u>L</u>	<u>M</u>	<u>M</u>	<u>J</u>	<u>V</u>	<u>S</u>
28	29	30	1	2	3	4
5	6*	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	1

AOÛT 2020

<u>D</u>	<u>L</u>	<u>M</u>	<u>M</u>	<u>J</u>	<u>V</u>	<u>S</u>
26	27	28	29	30	31	1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31	1	2	3	4	5

SEPTEMBRE 2020

<u>D</u>	<u>L</u>	<u>M</u>	<u>M</u>	<u>J</u>	<u>V</u>	<u>S</u>
30	31	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	1	2	3

MAIRIE

18, boulevard Brassard

450 759-4040

mairie@saintpaul.quebec

permis de joindre un bon nombre de gens pour des situations particulières telles qu'un avis d'ébullition, l'annonce de coupures de service, la réalisation de travaux sur rues dans un secteur ou des avis critiques sur la consommation de l'eau.

Bref, si vous n'avez pas encore rejoint ce service, sachez que vous pouvez le faire en tout temps via le site Internet en cliquant sur le bouton rapide « Service d'appels automatisés ». Ce service est totalement gratuit. Allez, soyez un citoyen branché et abonnez-vous à ce nouveau service. Voyez l'article en page 9 de ce bulletin.



COVID-19 ET LA SUITE

Bien évidemment, la situation de la Covid-19 nous amène plusieurs surprises qui nous obligent à nous adapter. Sachez que les membres du Conseil municipal poursuivent leurs objectifs fixés en début d'année et ce, tout en considérant les efforts financiers à réaliser. Si tout va pour le mieux, nous prévoyons déménager dans notre nouvelle mairie à la mi-août. Je profite de l'occasion pour féliciter l'ensemble des nos employés municipaux pour l'excellent travail accompli durant cette période spéciale.

Nous espérons de tout cœur que la situation actuelle se rétablira le plus rapidement possible et que nous serons en mesure de vous accueillir dans notre nouvelle mairie. D'ici ce temps, je vous souhaite une agréable saison estivale. Je vous rappelle toute l'importance d'être respectueux des consignes gouvernementales en lien avec les mesures d'hygiène et de sécurité. Notre liberté d'agir, de circuler et de se voisiner est si précieuse que la contribution de tous est primordiale. Tous ensemble, faisons la différence et ensemble nous vaincrons la Covid-19.

ALAIN BELLEMARE, maire

CALENDRIER DU CONSEIL

Nous invitons les citoyens à nous transmettre leurs questions via courriel à mairie@saintpaul.quebec en indiquant que cette question est pour la séance du conseil municipal. Les questions peuvent être transmises jusqu'à midi le jour de la séance.

Il est à noter que les séances de juillet et août se tiendront au 18, boulevard Brassard, et celles du mois de septembre au 10, chemin Delangis.

* Étant donné que le 1^{er} mercredi de juillet est un jour férié, la séance est reportée au lundi 6 juillet 2020.

DURANT L'ÉTÉ

**LES BUREAUX ADMINISTRATIFS SERONT FERMÉS
DU 13 AU 24 JUILLET 2020.**

STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

SAVIEZ-VOUS ?

En 2011, le gouvernement du Québec lance sa Stratégie québécoise d'économie d'eau potable visant à réduire la consommation d'eau moyenne des villes du Québec d'au moins 20 % par rapport à l'année 2001. Grâce aux actions mises en place par plus de 600 municipalités, l'objectif de réduction a été dépassé.

La nouvelle Stratégie québécoise d'économie d'eau potable pour 2019-2025 établit trois objectifs pour l'ensemble du Québec:

- La réduction de 20 % de la quantité d'eau distribuée par personne par rapport à l'année 2015;
- L'atteinte d'un niveau de fuites modéré selon l'indice de l'International Water Association;
- L'augmentation progressive des investissements

nécessaires pour réaliser le maintien d'actifs de façon pérenne tout en éliminant graduellement le déficit d'entretien.

La Municipalité de Saint-Paul aspire toujours à faire mieux; c'est pourquoi chaque citoyen doit acquérir et appliquer de bonnes habitudes d'utilisation de l'eau potable pour faire en sorte qu'elles deviennent des gestes naturels. Cela commence par le respect des horaires d'arrosage ainsi que du règlement sur l'utilisation de l'eau potable. Selon notre bilan de l'usage de l'eau potable pour l'année 2018, la moyenne de consommation d'eau était de 341 litres par personne par jour, alors que l'objectif est de 235 litres par personne par jour. Nous avons encore beaucoup d'efforts à consacrer pour réduire notre consommation d'eau potable!

EN BREF

RETOUR DE M. ALAIN LAJEUNESSE



C'est avec beaucoup de plaisir que nous vous informons du retour de M. Alain Lajeunesse au sein de l'équipe des travaux publics. Pour son deuxième passage dans notre équipe, M. Lajeunesse occupera le poste d'adjoint aux services techniques. Son entrée en fonction est prévue à la fin du mois de juillet 2020.

Dans le cadre de ses fonctions, M. Lajeunesse assurera un lien entre les directives du service et l'exécution des tâches liées à l'entretien des réseaux de distribution et d'assainissement. Il sera également appelé à participer à divers projets spéciaux et collaborera à la réalisation de travaux avec les autres employés du service.

ARRIVÉE DE MME ALEXANDRA OUELLET



Vous rencontrerez peut-être M^{me} Alexandra Ouellet sur le territoire au courant de l'été. Titulaire d'une technique d'aménagement et d'urbanisme du collège de Rosemont, M^{me} Ouellet est responsable de l'application de la réglementation, de l'inspection des permis émis et du suivi de différents dossiers touchant l'urbanisme et l'environnement. Elle sera d'une grande aide au sein de l'équipe de la municipalité de Saint-Paul.

STATION DE VIDANGE SANITAIRE POUR LES VR

Depuis l'automne 2015, une station de vidange sanitaire pour les véhicules récréatifs est disponible à l'entrepôt municipal situé au 70, chemin Delangis. Cette installation est totalement gratuite. Nous comptons sur la collaboration des utilisateurs pour conserver cet endroit propre en tout temps.

REPORT DES ÉCHÉANCES DES TAXES

Compte tenu que la pandémie de la Covid-19 a eu des impacts sur la capacité financière des contribuables paulois et afin de permettre à tous et chacun de pouvoir souffler un peu, nous avons décidé unanimement de reporter les dates d'échéances des 2^e, 3^e et 4^e versements des taxes foncières municipales pour l'exercice financier 2020. Ainsi, les prochains versements seront les suivants:

- | | | |
|---|---|--|
| • Le 2 ^e versement de taxes qui était prévu le 7 mai est reporté au 6 juillet 2020; | • Le 3 ^e versement de taxes qui était prévu le 6 juillet est reporté au 5 octobre 2020; | • Le 4 ^e versement de taxes qui était prévu le 5 octobre est reporté au 7 décembre 2020. |
|---|---|--|

Les contribuables ayant transmis à la Municipalité une série de chèques postdatés pour le paiement de leur compte de taxes verront automatiquement l'encaissement de leurs chèques reporté aux nouvelles dates de versements ci-dessus mentionnées. Pour les contribuables qui ont programmé leurs paiements par Internet, il vous appartient de modifier vos dates de versement.



UN NOUVEL HORAIRE POUR L'ARROSAGE

Comme à chaque année, les citoyens doivent se conformer à l'horaire d'arrosage autorisé par la Municipalité. En lien avec le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la Municipalité a adopté une réglementation sur l'installation de compteurs d'eau et l'utilisation et la gestion de l'eau potable.

Cette nouvelle réglementation adoptée par le Conseil municipal lors de la séance du 20 mai dernier est en vigueur depuis le 27 mai. Elle concerne, entre autres, l'arrosage manuel¹ et automatique² de la végétation, ce qui comprend, sans s'y limiter, les arrosoirs oscillants, les arrosoirs rotatifs et les arrosoirs à pulsations (« sprinkler ») avec ou sans pluviomètre. Il est de votre devoir de vous conformer à cette réglementation, sous peine d'amendes variant de 100 \$ à 4000 \$ selon l'infraction.

- 1- **Arrosage manuel:** désigne l'arrosage avec un arrosoir manuel ou un boyau, dont le diamètre n'excède pas 19 mm (¾ de pouce) relié à l'aqueduc, équipé d'une fermeture à relâchement de type pistolet ou lance d'arrosage et qui est tenu en main pendant toute la période d'utilisation.
- 2- **Arrosage automatique:** désigne l'arrosage avec tout appareil d'arrosage relié à l'aqueduc, qui doit être actionné manuellement ou via une programmation et qui fonctionne automatiquement sans devoir être maintenu en main, de type arroseur oscillant, arroseur sur tourelle, arroseur sur pivot, boyau, boyau troué, boyau poreux, arroseur à pulsations sur piquets, gicleur, gicleur électronique ou souterrain.

Le nouvel horaire d'arrosage est en vigueur du **1^{er} mai au 1^{er} octobre de chaque année**. Voici l'horaire:

ARROSAGE MANUEL	
DESCRIPTION	
Arrosage des pelouses, fleurs, potagers, arbustes ou d'une nouvelle pelouse ou d'un nouvel aménagement	Autorisé en tout temps, sauf lors d'un avis d'interdiction d'arrosage complet
LAVAGE DES VÉHICULES	
Le lavage non commercial des véhicules est permis en tout temps à la condition d'utiliser un seau de lavage ou un boyau d'arrosage muni d'un dispositif à fermeture automatique de type pistolet, buse ou lance manuelle et de n'utiliser que l'eau nécessaire à cette fin.	Pas de restriction au niveau de l'horaire
LAVAGE DES MURS EXTÉRIEURS D'UN BÂTIMENT	
Le lavage des murs extérieurs d'un bâtiment n'est permis que du 15 avril au 1 ^{er} juin de chaque année ou lors de travaux de peinture, de construction, de rénovation ou d'aménagement paysager justifiant leur nettoyage.	Uniquement du 15 avril au 1 ^{er} juin.
LAVAGE DES ENTRÉES D'AUTOMOBILES, DES TROTTOIRS ET DES PATIOS	
Le lavage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios est autorisé seulement lors de travaux de peinture, de construction, de rénovation ou d'aménagement paysager justifiant leur nettoyage.	Uniquement lors de certains travaux justifiant le nettoyage.



ARROSAGE AUTOMATIQUE

ARROSAGE DES PELOUSES, FLEURS, POTAGERS OU ARBUSTES

Numéros civiques pairs	lundi et mercredi	Entre 20 h et 23 h 59
Numéros civiques impairs	mardi et jeudi	

ARROSAGE D'UNE NOUVELLE PELOUSE OU D'UN NOUVEL AMÉNAGEMENT

Le citoyen doit demander un permis à la Municipalité pour pouvoir arroser. Ce permis peut être obtenu en communiquant avec le Service de l'urbanisme	Si une autorisation écrite est délivrée par la Municipalité, le citoyen peut arroser pendant 15 jours consécutifs selon l'horaire d'arrosage des pelouses (entre 20 h et 23 h 59).
--	--

REPLISSAGE DE PISCINES ET SPAS

Autorisé en tout temps lors du démarrage annuel d'une piscine ou d'un spa, du remplissage aux fins de maintien du niveau de l'eau d'une piscine ou d'un spa et du montage d'une nouvelle piscine pour maintenir la forme de la structure est autorisé en autant que le remplissage soit fait qu'à l'aide d'un boyau dont le diamètre n'excède pas 19 mm (¾ de pouce) et qu'en aucun cas le remplissage de la piscine ou du spa soit laissé sans surveillance.	Pas de restriction, sauf lors d'interdiction émis par la Municipalité.
---	--

INTERDICTIONS

Il est strictement interdit en tout temps d'utiliser l'eau potable pour faire fondre la neige ou la glace des entrées d'automobiles, des terrains, des patios ou des trottoirs.	En tout temps
Lorsque survient une situation affectant le réseau, notamment un cas de sécheresse, de bris majeurs, d'incendie ou autre cas de force majeure, le maire ou le directeur général peut décréter l'application d'une interdiction totale ou partielle de la consommation ou de l'utilisation de l'eau en provenance du réseau de distribution d'eau potable à des fins non essentielles, tels l'arrosage de la végétation, le remplissage des piscines et le lavage des bâtiments, véhicules ou autres biens et ce, pour l'ensemble des secteurs ou dans un secteur donné.	Lorsque la Municipalité émet un avis d'interdiction d'arrosage.

L'information présentée ci-haut, ne remplace pas le règlement #583-2020 et ne présente que les principaux éléments de la réglementation. Pour de l'information supplémentaire et une autorisation, communiquez avec le Service de l'aménagement du territoire au 450 759-4040, poste 232.

GAZON JAUNE

Quand une canicule s'annonce, soyez plus respectueux de l'environnement et laissez faire dame Nature. Oui, votre gazon peut jaunir, mais ce n'est que la dormance estivale, phénomène naturel pour les graminées de pelouse. Quand la pluie et la fraîcheur reviendront, le gazon reverdira, tout simplement.

AVEZ-VOUS FAIT VIDANGER VOTRE FOSSE SEPTIQUE?

Conformément à la réglementation provinciale, toute fosse septique doit être vidangée, de façon minimale, selon la fréquence suivante:

- Une fois à tous les deux ans pour une fosse septique desservant un bâtiment utilisé ou occupé de façon permanente;
- Une fois à tous les quatre ans pour une fosse septique desservant un bâtiment occupé ou utilisé de façon saisonnière. N'oubliez pas qu'une vidange périodique de votre fosse septique est essentielle pour assurer un bon fonctionnement de votre installation sanitaire.



DATES IMPORTANTES À RETENIR COLLECTE DES ENCOMBRANTS*

JEUDI 9 JUILLET 2020 ET JEUDI 3 SEPTEMBRE 2020

* D'autres collectes sont prévues durant l'année; vous pouvez vous référer au site Internet de la Municipalité ou au calendrier 2020 des collectes des matières résiduelles transmis par la poste en décembre dernier ou communiquer avec nous au 450 759-4040, poste 221.



COVID-19 ET HYGIÈNE DU MILIEU

Voici un rappel de quelques consignes importantes pour le bon fonctionnement des services publics:

- Les lingettes humides désinfectantes (ex. : lingettes de bébé) **NE DOIVENT PAS être jetées dans les toilettes** puisqu'elles contribuent à obstruer le réseau d'égout sanitaire et ses équipements. Les lingettes doivent absolument être jetées aux ordures.
- Les papiers-mouchoirs, les papiers à mains, les couches et tout produit d'hygiène corporelle ne doivent JAMAIS se retrouver dans le bac de récupération.
- Si vous êtes positif à la COVID-19 ou que vous avez été en contact avec quelqu'un ayant contracté le virus, nous vous demandons de mettre vos matières recyclables directement à la poubelle par mesure préventive.





LE SYSTÈME D'AUTOMATE D'APPELS PLUS PERTINENT QUE JAMAIS!

Soucieuse d'améliorer la communication avec ses citoyens et d'optimiser son intervention lors des situations d'urgence publique, la Municipalité de Saint-Paul a fait l'acquisition d'un système d'appels automatisés. Ce service nous permet, entre autres, de communiquer avec vous lors des situations d'urgence ou d'événements particuliers.

- Pour recevoir un appel automatisé, vous devez être inscrit dans notre banque de données. Il est possible que vous y soyez déjà inscrit si votre numéro de téléphone figure dans un annuaire téléphonique. Or, si votre situation est l'une des suivantes, vous ne figurez probablement pas dans notre banque de données :
- Si vous n'êtes pas un abonné de la téléphonie résidentielle de Bell ou de Vidéotron;
- Si vous n'avez pas de ligne téléphonique résidentielle;
- Si vous avez un numéro de téléphone confidentiel;
- Si vous avez déménagé au cours de la dernière année;
- Si vous êtes un nouveau résident.

Pour vous inscrire à ce service, vous pouvez procéder de deux façons:

1. Procéder à votre inscription en ligne à l'adresse :
<http://portail.stpaul.somum.com>

OU

2. Nous contacter au **450 759-4040**, poste 221. Nous ferons l'inscription pour vous. Cette option peut prendre une dizaine de minutes et nécessite une adresse courriel et/ou un numéro de cellulaire pour l'activation.

LE SERVICE EN QUELQUES LIGNES

Le service d'appels automatisés nous permet de vous contacter (selon vos choix) de trois façons:

1. Par SMS (texto);
2. Par téléphone;
3. Par courriel.

Si vous choisissez plus d'une option, il est possible que vous receviez plus d'un message (un par option). Si vous disposez d'une boîte vocale, le système vous laissera un message. Toutefois, si vous n'avez pas de répondeur, le système tentera de vous rejoindre à trois reprises. Sachez que lors d'un message transmis par téléphone, le système prend un certain délai (environ 5 secondes) avant d'être audible; soyez donc vigilant pour ne pas manquer une information de sécurité importante (ex. avis d'ébullition). De plus, si vous raccrochez trop rapidement, le système considérera l'appel comme un échec et vous rappellera; soyez donc un peu patient.

L'option par courriel permet de joindre certains fichiers et de faire des liens vers les pages Internet pertinentes, alors que les SMS sont plus succincts.

L'APPLICATION MOBILE : MON SAINT-PAUL

La Municipalité possède une application mobile appelée Mon Saint-Paul. Nous vous invitons à la télécharger via App store ou Google Play. Vous pourrez ainsi activer les notifications et être informés de nos alertes municipales.





AUGMENTATION DES SIGNALEMENTS EN MATIÈRE D'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS SUR INTERNET : LA SQ ET LE SPVM APPELLENT À LA VIGILANCE DES PARENTS

La Sûreté du Québec (SQ) et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) veulent sensibiliser les parents aux dangers de l'exploitation sexuelle auxquels sont exposés les enfants sur Internet. Comme les jeunes passent plus de temps en ligne en cette période de confinement, les risques liés à ce type de crime augmentent tout également. Les policiers faisant partie des équipes de lutte à l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet du SPVM et de la SQ demandent donc aux parents d'être à l'affût de ce type d'exploitation sexuelle.

L'exploitation sexuelle des enfants sur Internet peut prendre différentes formes. Certains cyberprédateurs persuadent l'enfant de produire du matériel (des photos ou des vidéos) de nature sexuelle en le manipulant ou le menaçant. D'autres font semblant de faire partie du même groupe d'âge ou se font passer pour des adultes de confiance afin d'établir un lien avec le jeune et ultimement, le rencontrer et l'exploiter. Parfois, aussi, ce sont les jeunes qui produisent et partagent sur diverses plateformes web des images intimes d'eux-mêmes sans toutefois prendre conscience de toutes les conséquences que peuvent amener ce genre de comportement.

Toute forme de contenu à caractère sexuel impliquant des mineurs, qu'elle soit l'œuvre d'un cyberprédateur ou d'une initiative personnelle, est illégale.

Il est important que les parents demeurent vigilants et portent une attention particulière à l'utilisation que leurs enfants font des appareils électroniques et à leurs activités sur Internet.

Voici quelques conseils de prévention pour protéger les enfants de l'exploitation sexuelle sur Internet :

- Sensibilisez votre enfant aux dangers auxquels il peut être exposé sur Internet dont l'exploitation sexuelle et informez-le des façons de se protéger.
- Rappelez-lui de ne jamais divulguer d'informations personnelles sans votre autorisation (nom, adresse, téléphone, etc.).
- Dites-lui de ne jamais accepter de rencontrer un « ami » internaute en personne.
- Encouragez votre enfant à partager ses expériences sur Internet avec vous de la manière dont vous lui parlez de ses autres amis et activités non virtuelles.
- Activez les paramètres de confidentialité les plus élevés pour les systèmes de jeu en ligne, les appareils électroniques et les applications.
- Installez l'ordinateur dans une pièce accessible à toute la famille.
- Exercez une supervision de ses activités internet, entre autres, en présélectionnant vous-même des sites d'intérêt.
- Demandez-lui de vous informer si une personne lui demande de fournir des photos de lui ou de pratiquer des activités de nature sexuelle.

Pour plus d'informations et conseils de prévention : <https://spvm.qc.ca/fr/Fiches/Details/Securite-des-enfants-sur-internet>
<https://spvm.qc.ca/fr/Fiches/Details/Cyberpredateur> • <https://www.cyberaide.ca/app/fr/>

Si vous soupçonnez l'existence d'une activité en ligne potentiellement dangereuse, ou que vous ne savez pas quoi faire face à une situation impliquant votre jeune, n'hésitez pas à communiquer avec votre service de police.

GENEVIÈVE JETTÉ
POSTE DE LA MRC DE JOLIETTE
SÛRETÉ DU QUÉBEC | 450 759-5222

EMPRUNTER UNE PISTE CYCLABLE POUR CONTOURNER LA VOIE PUBLIQUE... UNE BIEN MAUVAISE IDÉE

Nous avons noté une recrudescence de conducteurs de VTT et de scooter qui empruntent les pistes cyclables entre le territoire de Joliette et Saint-Paul afin d'éviter un long détour. Sachez que les contrevenants sont exposés à un constat d'infraction en vertu des règlements municipaux. Pour les personnes majeures, il s'agit d'un montant total de 274 \$ et pour les mineurs, un montant de 151 \$.

Pour enrayer ce fléau, nous avons demandé à la Sûreté du Québec d'être présente en bordure des pistes cyclables pour intercepter les contrevenants. Passez le mot à vos enfants, vos amis et vos voisins, emprunter une piste cyclable pour contourner la voie publique... c'est une bien mauvaise idée.



SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

AUTO-INSPECTION : ON VOUS INVITE À FAIRE LA VÉRIFICATION PRÉVENTIVE DE VOTRE RÉSIDENCE

Habituellement en cette période de l'année, les pompiers du Service de la prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée visitent les résidences du territoire pour questionner les propriétaires et procéder à quelques vérifications.

Cependant, dans le contexte exceptionnel lié à la COVID-19, les pompiers n'effectueront pas de visites des domiciles. Ils proposent plutôt aux citoyens de remplir en ligne un formulaire d'auto-inspection disponible à l'adresse suivante : www.vivrescb.com/demarches-administratives/demandes-en-ligne/auto-inspection.

C'est simple et rapide!

Le Service de la prévention des incendies invite les propriétaires à faire preuve de rigueur dans la vérification préventive qui s'impose en remplissant le formulaire. Mentionnons aussi que les réponses fournies sont utilisées pour faire de la prévention, et non de la répression. En effet, l'objectif des visites préventives, même virtuelles, est de vous aider à rendre votre maison plus sécuritaire. C'est dire que ces quelques minutes à remplir le formulaire en ligne feront une grande différence pour assurer votre sécurité et celle de vos proches.

Ce qui est vérifié : avertisseurs de fumée, remisage du propane, extincteur portatif, plan d'évacuation, sorties de secours, source potentielle de monoxyde de carbone, entretien lié au ramonage, etc.

Rappelons qu'il s'agit là d'un objectif fixé par le schéma de couverture de risques afin de réduire les probabilités d'incendies et conséquemment, mieux protéger les citoyens.

Pour toute demande d'information, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de la prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée au 450 759-4415 ou par courriel à : incendies@vivrescb.com.

RAPPEL CONCERNANT LES FEUX D'ARTIFICE DANS LA MUNICIPALITÉ

Voici un important rappel concernant l'usage de feux d'artifice dans la municipalité. Il est obligatoire d'avoir une autorisation et d'en avvertir les autorités compétentes. Dans tel cas, il faudra demander l'autorisation au Service de la prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée ainsi qu'au Conseil municipal de Saint-Paul.

La refonte du règlement sur la prévention des incendies sur le territoire a été réalisée en 2014. Les articles 91 et 92 du règlement 540-2014 s'appliquent ainsi:

« ARTICLE 91

Quiconque désire utiliser des pièces pyrotechniques à risque élevé et pour effets spéciaux conformément à la Loi sur les explosifs S.R., ch. E-15, art. 1, doit en demander l'autorisation au conseil municipal et au directeur du Service de la prévention des incendies. »

« ARTICLE 92

Lors de la demande pour l'utilisation des pièces pyrotechniques à risque élevé et pour effets spéciaux, le requérant devra:

- démontrer la qualification de l'artificier;
- respecter les exigences et fournir les informations requises sur le formulaire « Demande d'autorisation pour l'utilisation et l'achat de pièces pyrotechniques à risque élevé ». »

Les risques liés à ce type d'activité sont élevés et peuvent être irréversibles. Les défauts de fabrication, la puissance éolienne, ou encore la déflagration hypersonore ne sont pas à prendre à la légère. Il est primordial de comprendre l'importance d'informer les autorités responsables afin d'éviter ce type de risque. Nous comptons donc sur votre coopération afin de maintenir un climat respectueux envers votre voisinage, autant pour le bruit que pour la prévention des incendies.

Pour de plus amples informations, consultez la Réglementation sur les explosifs de *Ressources naturelles Canada* directement en ligne au rncan.gc.ca/explosifs. Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler que les feux à ciel ouvert sont également interdits à moins d'obtenir un permis de brûlage du Service de la prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée aux numéros suivants : 450 750-6200 ou 450 759-4415.

SITUATION PARTICULIÈRE AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS ET DE LA CULTURE

Au moment d'écrire ces lignes, plusieurs activités culturelles et de loisir sont arrêtées. Certaines activités pourraient reprendre au cours de l'été; nous vous suggérons de visiter régulièrement le site Internet pour vous tenir au courant des changements.

INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS DU HOCKEY MINEUR ET DU PATINAGE ARTISTIQUE 2020-2021

Les inscriptions au hockey mineur et du patinage artistique se feront du 4 au 21 août. Les modalités seront précisées sur notre site Web à compter de la mi-juillet!

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SAINT-PAUL – RÉOUVERTURE PARTIELLE

VOTRE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE SERA RÉOUVERTE EN VERSION MODIFIÉE EN RAISON DE LA COVID -19

Veillez lire attentivement le nouveau mode de fonctionnement qui sera en vigueur jusqu'à nouvel ordre. Nous suivons les règles qui nous ont été transmises par la Direction de la santé publique et du Réseau Biblio. Il est à noter que le prêt en PEB ne sera pas disponible pour le moment.

Le prêt et le retour de volumes seront faits « sans contact » et nous vous demandons de respecter les consignes et l'affichage à cet effet.

Procédure pour PRÊT de volumes – SANS CONTACT :

1. Choisissez vos volumes
Cherchez sur notre catalogue en ligne www.biblioetcie.ca et établissez votre liste
2. Réservez vos documents **au plus tard le mardi précédant la cueillette de vos documents.**

Par courriel : biblio071@reseaubibliocqlm.qc.ca

Par téléphone : 450 759-3333

Vous devez nous mentionner:

- nom de l'abonné
 - numéro de l'abonné (chiffres près du code barre de votre carte de bibliothèque)
 - titre(s) exact(s) du/des livres choisis
2. Récupérez le samedi sur **RENDEZ-VOUS SEULEMENT**

Toutes les demandes seront traitées par le personnel et les bénévoles de la bibliothèque. Vous serez contacté afin de récupérer votre ou vos livres le samedi suivant. Il sera important de respecter l'heure de votre rendez-vous. Afin de limiter les rencontres et permettre le respect des mesures sanitaires, nous vous demandons de respecter précisément la date et l'heure convenues.

RETOUR DES VOLUMES

Il vous sera possible de retourner vos volumes dans une boîte identifiée à cet effet dès la semaine du 22 juin.

HEURES POUR LE RETOUR DES VOLUMES

Mercredi : 13 h à 15 h 30

Samedi : 9 h 30 à 11 h 30

Le premier service de prêt aura lieu le 27 juin.

Veillez prendre note que la bibliothèque sera fermée du 11 au 26 juillet inclusivement. Le dernier prêt possible avant les vacances sera le 4 juillet.

Consultez notre catalogue; au cours des derniers mois, nous avons fait l'ajout dans notre collection locale de plusieurs volumes que vous pourrez emprunter.

Nous invitons les abonnés à nous rapporter les livres que vous avez en votre possession. Aucun prêt ne pourra être accordé si vous n'avez pas retourné vos volumes!

L'inscription à la bibliothèque est sans frais pour les résidents.

MERCI de votre collaboration!



CLUB SOCIAL SAINT-PAUL INC.

Étant donné la situation actuelle, le Club social n'est pas en mesure de fournir une date de reprise de ses activités régulières.

Le pique-nique de juillet est annulé.

Lors de la reprise, le Club se fera un plaisir de vous informer de son retour! Ça va bien aller!

FRANCINE MASSÉ, PRÉSIDENTE
450 756-0048

CLUB FADOQ SAINT-PAUL

La saison du Club FADOQ Saint-Paul s'est terminée par son tournoi de pétanque le 12 mars dernier. Pour se protéger et protéger les amis du Club, toutes les activités ont été annulées à cause du confinement dû à la pandémie de la COVID-19. La reprise des activités aura lieu selon les directives du Gouvernement et de la Municipalité.

Le renouvellement des cartes de membre, pour septembre et octobre, se tiendra aussitôt que le confinement sera terminé et que les autorités donneront leur accord.

Les dates de l'assemblée générale et des portes ouvertes sont reportées à plus tard. Les membres seront invités par courriel ou par téléphone.

Profitez de l'été, protégez-vous et au plaisir de se rencontrer prochainement.

FRANCE FORGET, PRÉSIDENTE
450 750-2038

CLUB DE PÉTANQUE LES COPAINS DE SAINT-PAUL

Au moment d'écrire ces lignes, les activités de pétanque ne sont toujours pas autorisées par la Direction de la santé publique. Toutefois, si les activités reprennent, elles vous seront annoncées par votre club et publicisées sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Paul.

Si tel est le cas, les activités du Club se tiendront toujours les mercredis soirs au parc Amyot pour le Club de pétanque « Les Copains de Saint-Paul ».

La carte de membre, au coût de 15 \$, sera en vente via le Club de pétanque.

Dans l'attente de ce début, nous vous souhaitons une agréable période estivale!

Pour informations :

Christiane et Roland, responsables : 450 754-2642 ou 450 803-7438



CHRISTIANE ET ROLAND, RESPONSABLES
450 754-2642

CLUB OPTIMISTE DE SAINT-PAUL INC.

Le Club optimiste de Saint-Paul vous lance un petit jeu pour la période estivale. Il s'agit de trouver les fautes dans le texte qui suit.

Je ne ces pas pour toit mais le confinement deviens de plu en plu difficile. J'espère que tu na pa

perdut tou ton temp devan la télée et que tu a mit le nez dan tais études un peu. Nou avons

bien âte de te revoir à l'écol et esperront que no activités reprenon biento.

Si tu a biem respèqueter les consignes du gouverneman, ge te confirment que tu méritent un

ruban MÉRITAS pour tom conportemant exemplaire. Pour ma parre, mon fransais en a perdue...

Amuset-toit à corigez ce texte et soi toujours fier de tais efforts.

ON PENSE À TOI.

CÉCILE BEAULIEU, PRÉSIDENTE

COMPTOIR VESTIMENTAIRE

Le comptoir vestimentaire de Saint-Paul demeure fermé jusqu'à nouvel ordre. Nous vous demandons de ne pas apporter de vêtements au local du Comptoir. Il est inutile de laisser des sacs ou des boîtes puisqu'ils seront jetés aux ordures.

Merci de votre collaboration et nous vous souhaitons un bel été!

JEANNETTE LAVIOLETTE,
RESPONSABLE



PROGRAMME PASSE-PARTOUT

LES INSCRIPTIONS POUR LE PROGRAMME PASSE-PARTOUT SONT TOUJOURS EN COURS!

PASSE-PARTOUT, C'EST QUOI?

C'est un programme GRATUIT mis sur pied par le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur il y a 40 ans déjà. Ce programme permet aux familles du Centre de services scolaire des Samares de vivre une transition harmonieuse en participant à des activités au sein même de l'école au cours de l'année scolaire qui précède l'entrée à la maternelle de l'enfant.

QU'EST-CE QUE ÇA IMPLIQUE?

Un programme en trois volets :

1) Volet Parents

Les parents sont appelés à vivre des moments entre adultes, animés par la conseillère pédagogique du groupe, où différents thèmes issus du concept de l'éducation sont abordés. L'objectif de ces rencontres est de leur permettre de parfaire l'accompagnement de leur enfant en réfléchissant aux sujets suivants : le développement de l'enfant, la parentalité positive, le développement du lien d'attachement, la collaboration école-famille, etc.

2) Volet Enfants

Les enfants de 4 ans sont invités à venir découvrir l'école une dizaine de fois dans l'année, seuls, comme des grands! Ils peuvent alors se familiariser avec le milieu physique, les autres élèves, les cloches qui sonnent, la cour d'école, les consignes du milieu, etc. Ils y vivent des activités qui visent à leur faire aimer l'école.

3) Volet Parents-enfants

Parce qu'il est rassurant de découvrir un nouveau milieu en compagnie d'un adulte significatif, le programme Passe-partout permet aux parents de témoigner à leur enfant que l'école c'est important en y vivant de beaux moments avec lui. Les familles sont invitées à vivre divers types d'activités parents-enfants dans un milieu scolaire, à plusieurs reprises dans l'année. Une empreinte positive liée à l'école dont les enfants pourront tirer profit pour mieux trouver leurs repères une fois arrivés à la maternelle.

COMMENT S'INSCRIRE?

Pour procéder à l'inscription, vous devez imprimer et compléter le formulaire qui se trouve sur le site internet du Centre des services scolaire des Samares indiqué un peu plus bas. Ensuite, vous devez l'envoyer par la poste à l'école Vert-Demain (le certificat de naissance et le numéro de carte d'assurance-maladie leur seront demandés plus tard) à l'adresse suivante: 157, rue des Tourelles, Saint-Paul, J0K 3E0.

Voici le lien pour le formulaire :

<https://cssamares.ca/wp-content/uploads/Formulaire-Fiche-inscription-vierge-2019-2020-et-2020-2021.pdf>

*L'enfant doit avoir 4 ans au 30 septembre de l'année en cours.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec :

Marie-Lyne Adam, conseillère pédagogique, au 450 758-3500, poste 23992.

SERVICE DE CONTENEUR
609, BOULEVARD BRASSARD,
ST-PAUL DE JOLIETTE, QC
J0K 3E0

LUNDI AU VENDREDI
7 H 30 À 16 H 30
SAMEDI
8 H 30 À 12 H 00



RM RECYCLAGE
MÉTAUX FERREUX ET NON-FERREUX

RECYCLER POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

PETITE ET GRANDE QUANTITÉ
450-754-2839
1 877-753-2839
RMRECYCLAGE@HOTMAIL.COM
WWW.RMRECYCLAGE.COM

450-754-4402

Dépanneur Paul-Omer

Simonne Chaput
propriétaire



Centre de Validation-Bière et vin
Journaux-Charcuterie
Location de cassette vidéo

109 Chemin Landry
St-Paul de Joliette
J0K 3E0



Pépinière St-Paul

399, Boul. Brassard, St-Paul 450.754.2831



Tous engagés



Desjardins
Caisse de Joliette et
du Centre de Lanaudière
450 759-2422

Tradition Beaulieu

Jean-Philippe Beaulieu
Propriétaire

• LES MARCHÉS •
Tradition

86, 8^e rue, Crabtree, J0K 1B0
Tél.: **450 754-2244**
Fax: 450 754-3770

Traditionbeaulieu@videotron.ca

ÉCOLE DE NATATION
Plus de 20 ans!



Denyse Contant
Une école privée de qualité

- Bébés 1 mois - 3 ans
- Enfants 3 ans - 15 ans
- Fêtes d'enfants
- Cours privés
- Aquaforme
- Aquagym thérapeutique

450.754.3234 • ecoledenysecontant.com • cliniqueaquatherapie.com



LE SCOLAIRE
www.groupe-gaudreault.com

**AU GROUPE GAUDREULT,
NOUS GRANDISSONS AVEC VOUS!**




Four mixeur depuis 1946

450.756.6612

	OSTÉOPATHIE MASSOTHÉRAPIE	
CLINIQUE AQUATHÉRAPIE PHYSIOTHÉRAPIE OSTÉOPATHIE ST-PAUL DE JOLIETTE		AQUATHÉRAPIE • Cours en groupe • Privée
	450 559.7222 CLINIQUEAQUATHERAPIE.COM 	

DCA
COMPTABLE
PROFESSIONNEL
AGRÉÉ inc.



(Services fiscaux Luc St-Jean inc.)

T 450 756.1851 F 450 756.0226
611, boul. de l'Industrie
St-Paul-de-Joliette (Qc) J0K 3E0